

PLS et PLI 2020 (Plafonds de ressources - Accession sociale)

VENTE DE LOGEMENTS VACANTS ANCIENS ET NEUFS

PLAFONDS PLS : ASCENDANTS OU DESCENDANTS DES LOC OCCUPANTS (depuis au moins 2 ANS)

PLAFONDS PLI (+ 11%) : LOC LNH - LOC AUTRES BAILLEURS - LOC PRIVES - TIERS

Tableau revenus maximum accession HLM au 1er Janvier 2020 / PLS / PLI (+ 11% selon la Loi ELAN)

COMPOSITION DU MENAGE	PLS	PLI (+ 11%)		
	TTES ZONES	ZONE B1	ZONE B2	ZONE C
1 PERSONNE SEULE	30 115 €	38 629 €	34 766 €	34 766 €
2 PERSONNES SANS PERSONNE A CHARGE (1)	40 216 €	51 585 €	46 427 €	46 427 €
3 PERSONNES / OU 1 PERS SEULE + 1 PERSONNE A CHARGE (2)	48 364 €	62 035 €	55 832 €	55 832 €
4 PERS / OU 1 PERS SEULE + 2 PERS A CHARGE	58 387 €	74 891 €	67 403 €	67 403 €
5 PERS / OU 1 PERS SEULE + 3 PERS A CHARGE	68 685 €	88 090 €	79 291 €	79 291 €
6 PERS / OU 1 PERS SEULE + 4 PERS A CHARGE	77 408 €	99 287 €	89 359 €	89 359 €
POUR CHAQUE PERSONNE SUPPLEMENTAIRE	8 633 €	11 077 €	9 967 €	9 967 €

(1) ne concerne pas les jeunes ménages

(2) ou jeune ménage sans personne à charge

PLS : VENTE aux Ascendants ou Descendants

Les zones B1, B2 et C sont définies de manière suivante :

Zone B1 : Agglomérations de plus de 250 000 Habitants. Quelques agglomérations au marché tendu (Nantes 318 811 Habitants en 2019, Saint-Herblain, Rezé, Carquefou, Sainte-Luce-sur-Loire, Vertou, Montoir-de-Bretagne)

Zone B2 : Autres agglomérations de plus de 50 000 Habitants, Communes au marché tendu (Ancenis)